



**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DELIBERATION
DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE
DU JEUDI
14 DECEMBRE 2023**

VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

OBJET : Ouvertures de crédits 2023 - Budget annexe « Garages »

Délibération n° 2023-089

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI QUATORZE DECEMBRE A DIX NEUF HEURES TRENTÉ,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 7 décembre 2023, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT Claude POMIES, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Jean-Claude SOUC, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Thierry BOURREC, Nathalie DARRIEUMERLOU, JOËLLE RICHARD, André EVRARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, Jérémie MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Alexandre MARTIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATIONS : Mme Corinne LAFFITTAU à M. Xavier LAGRAVE, M. Bernard MALHERBE à M. Philippe PELLARINI, M. DIDIER MARTIN à M. Vincent BARRAILH LAFARGUE, Mme Danielle BARRAUD à Mme Chrystelle BARON.

EXCUSES : Mme Sonia DUBOSC, M. Philippe BOP, Mme Sandrine SATABIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers Municipaux présents : 22

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 4

Conseillers Municipaux excusés : 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023 portant adoption du Budget annexe « Garages » pour l'exercice 2023,

Vu le Budget annexe « Garages » pour l'exercice 2023,

Vu les modifications au Budget annexe « Garages » pour l'exercice 2023,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant la nécessité aujourd'hui d'apporter des ajustements aux dépenses et aux recettes prévues au Budget annexe « Garages » pour l'exercice 2023 en ce qui concerne sa section de fonctionnement,

Considérant que ces ouvertures de crédits doivent notamment respecter le principe de l'équilibre budgétaire,



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de procéder aux ouvertures de crédits suivantes au niveau du Budget annexe « Garages » pour l'exercice 2023 au sein de sa section de fonctionnement :

Dépenses		
Article	Libellé	Inscriptions (en euros)
6068/011	<i>Autres matières et fournitures</i>	- 18.835,00
61521/011	<i>Entretiens et réparations sur bâtiments</i>	+ 24.670,00
TOTAL		+ 5 835,00

Recettes		
Article	Libellé	Inscriptions (en euros)
77/7718	<i>Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	+ 5.835,00
TOTAL		+ 5 835,00

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme



Aire sur l'Adour, le 15 décembre 2023

Le Maire,

Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-